

Gérant minoritaire salarié et assedics

Par Iulu77000, le 16/01/2012 à 10:27

Bonjour,

Je suis gérant minoritaire salarié d'une SARL.

Nous détenons 49% des parts de ma SARL avec ma femme

le reste de l'actionariat est détenu pour 17% X 3 par chacun des 3 enfants majeurs de ma femme (qui ne sont pas mes enfants).

Je suis salarié de cette société (directeur technique et commercial) et je cotise tous les mois à l'assurance chômage.

Nous envisageons de fermer la société d'ici 2 ou 3 mois car le carnet de commandes reste désespérément vide.

Mon comptable vient de m'apprendre que bien que cotisant, les assedics ne me verseraient pas d'allocation après mon licenciement.

Quelle pourrait-être la solution juridique pour que je puisse percevoir ces allocations ? Je vous remercie pour vos réponses.

Par edith1034, le 16/01/2012 à 12:31

OUI MALHEUREUSEMENT

car vous êtes dans une SARL familiale

pour tout savoir sur la sarl

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

la solution est de les rencontrer avant pour fermer votre sarl et vous mettre en statut créateur d'entreprise et obtenir Huit mois d'assedics

il n'y a pas mieux à ma connaissance, désolée!